

Htay Kywe



Age	40 ans
Organisation	Génération 88
Temps déjà effectué en détention	Plus de 13 ans
Peine actuelle	65 ans et 6 mois
Date de condamnation	11 novembre 2008
Lieu de détention	Buthidaung Prison

« Pour subvenir aux besoins de notre peuple, nous sommes prêts à tout donner et à tout perdre »

Htay Kywe a participé au soulèvement national contre le régime militaire en 1988 dont il a été un des pionniers et organisateurs. Il est emprisonné dès mars 1988 pour 6 mois. Après les élections de 1990, il mène campagne pour que les résultats soient reconnus. En 1991, il est condamné à une peine de quinze années d'emprisonnement au titre de dispositions relatives à la sécurité nationale formulées en termes vagues, comme la Législation d'exception de 1950, qui ont fréquemment été invoquées pour poursuivre au pénal ceux qui exprimaient pacifiquement une opinion politique

divergente. Bien que sa peine ait par la suite été commuée en une peine de dix ans d'emprisonnement, il est resté en prison pendant plus de trois ans après l'expiration de sa peine en 2001 au titre de la Loi relative à la protection de l'État. Il est libéré en 2004 et reprend ses activités politiques en participant à la fondation du mouvement étudiant Génération 88. Il travaille alors sans relâche, de façon altruiste et pacifique, à la réconciliation nationale, à la justification du bien-fondé de la démocratie et à l'émergence d'une solution politique sur le long terme pour le bien de son pays et de son peuple.

En 2007, il est un leader des manifestations contre l'augmentation brutale des prix des carburants et des produits de première nécessité. Mais les membres de Génération 88 sont rapidement contraints à se cacher, lorsque les autorités lancent une chasse à l'homme pour traquer ceux qu'elles considéraient comme les organisateurs des manifestations, en particulier Htay Kywe. Le 21 août, 13 militants de premier plan du groupe Génération 88 ont été appréhendés au cours d'une opération nocturne. Htay Kywe échappe aux premières vagues d'arrestation mais est finalement arrêté en octobre 2007 lorsque, rendant visite à sa mère malade, il sort de clandestinité.

Htay Kywe, avec Mie Mie et Aung Thu étaient les derniers membres en vue de Génération 88 encore en fuite. Il a récemment été condamné à 65 années de prison.

Peu avant son arrestation, Htay Kywe a déclaré depuis sa cachette : « la communauté internationale doit adopter une position claire afin d'éviter de nouvelles violations ». Il l'a également appelée « à faire le maximum » pour empêcher de nouvelles atteintes.

Motifs de condamnation

- Délit relatif à la loi sur les associations illégales : unlawful association Act ; 17/20, 17/1)
- Outrage à l'Etat : (Penal code, 130/b)
- Délit relatif à la loi interdisant tout commentaire ou critique sur les travaux ou le fonctionnement de la Convention nationale: (5/96(4)
- Atteinte à l'ordre social (Penal code, 505/b),
- Délit relatif à la loi sur les transactions électroniques (Electronic Transactions Law, 33/a)
- Délit relatif à la loi sur la vidéo (Video Act, 32/b/36), 24/1, 6, 228
- Délit relatif à la constitution d'une organisation sans autorisation (Organisation of Association Law, 6)
- Délit relatif à la possession de devises étrangères (Law Amending the control of money, 24/1)
- Mépris de la Cour (Penal Code, 228)



888.888 SIGNATURES POUR LA BIRMANIE

www.info-birmanie.org

www.fbppn.net

LIBERATION DE TOUS LES PRISONNIERS POLITIQUES BIRMANIS

